

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mars 2009

CP 09/03-15

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE MONCLAR-DE-QUERCY**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la construction de 4 logements situés centre bourg à Monclar-de-Quercy.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 822 761 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	335 574 €
* Prêt PLUS travaux	228 837 €
* Subvention Etat	8 800 €
* Subvention GDF	600 €
* Fonds propres	248 950 €
Total	822 761 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 564 411€.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	335 574 €
Montant garanti	234 901,80 €
Taux d'intérêt actuariel	3,10 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles

* Prêt PLUS foncier	
Montant	335 574 €
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois
* Prêt PLUS travaux	
Montant	228 837 €
Montant garanti	160 185,90 €
Taux d'intérêt actuariel	3,10 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 395 087,70 €, soit 70 % d'un montant global de 564 411 €, la commune de Monclar-de-Quercy se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 21 novembre 2008.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour la construction de 4 logements situés centre bourg à Monclar-de-Quercy la garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 395 087,70 € pour deux prêts, l'un de type PLUS foncier d'un montant de 335 574 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,10 %, l'autre de type PLUS travaux d'un montant de 228 837 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,10 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la commune de Monclar-de-Quercy accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,